

Présentation

## LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS :

Prenez connaissance des modalités mises en œuvre à l'Université Toulouse Capitole.

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Présentation](#) > [Organisation](#) > [Le mot du Doyen](#)

## **Le mot du Doyen Nelidoff - juin 2019**

---

Le mot du Doyen (juin 2019)

Après la réforme de la Licence et alors que se poursuit la procédure d'auto-évaluation qui conduira à la prochaine accréditation de nos formations, nous ouvrons actuellement un dossier important : celui de la fin de la dérogation qui nous a permis de continuer à sélectionner les étudiants à l'entrée des Masters 2.

Il est désormais certain qu'à la rentrée de septembre 2020, il faudra mettre en place la sélection à l'entrée des Masters 1.

Cette réforme n'est pas purement technique même si certains de ses aspects le sont très fortement. Dans le prolongement de la réforme de la Licence et spécialement de la L3 désormais mieux articulée sur le cycle Master et compte tenu de la concomitance avec la procédure d'accréditation, nous ouvrons un chantier qui doit nous permettre de consolider et rendre plus attractive notre offre de formation en Master. Je rappelle ici l'idée de base qui était de dynamiser notre Licence pour mieux irriguer nos Masters.

Concrètement, le calendrier fixé est le suivant :

Lancement du chantier lors du conseil de Faculté du 4 juin.

Réunion des responsables des 16 mentions de Masters juridiques le 6 juin.

Réunions au niveau de chaque mention avec les directeurs de Masters 2 durant les deux semaines du 17 et 24 juin.

Si possible, adoption des grands axes de la réforme au conseil de Faculté du 4 juillet.

Reprise du travail dans ses aspects plus techniques à partir de la rentrée de septembre avec validation par le conseil de Faculté au plus tard en décembre 2019 et passage en CFVU en janvier ou février 2020.

Ce chantier étant important, je compte le mettre en œuvre dans la plus grande transparence, en y associant d'emblée les responsables de mentions de Masters (qui ont rédigé le rapport concernant leur mention dans le cadre de la procédure d'auto-évaluation, ce dont je les remercie vivement) ainsi que les directeurs de M2. Les équipes pédagogiques intervenant dans les quatre semestres de nos Masters seront également consultées, de même que les présidents de section.

L'information devant circuler au sein de la communauté universitaire que nous formons, je ferai régulièrement des points d'étapes de manière à ce que nous

puissions avancer de manière cohérente, ordonnée et efficace. Je compte également beaucoup sur l'équipe des assesseurs pour m'aider à dégager le plus possible les éléments de consensus, lors de ces réunions, et effectuer les arbitrages nécessaires après concertation. Je remercie également la Direction des Etudes et de la Scolarité et spécialement Mme Nathalie Delanghe qui vient en appui de notre réflexion et nous fournit des indicateurs objectifs très utiles pour éclairer la prise de décision qui interviendra à l'issue de ce processus.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique

Mise à jour le 7 juin 2019

### **Editos précédents**

[Voir tous les Editos](#)

En appuyant sur le bouton "j'accepte" vous nous autorisez à déposer des cookies afin de mesurer l'audience de notre site. Ces données sont à notre seul usage et ne sont pas communiquées.

Consultez notre [politique relative aux cookies](#)

J'accepte

Je refuse